

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/pfd/226083
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2129/s.459
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue aux Laines, 70. Transformation et modification des façades.
(Dossier traité par M. S. De Bruycker) **Permis d'urbanisme.**

En réponse à votre lettre du 15 juin 2009, en référence, réceptionnée le 15 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 24 juin 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée formulé les remarques suivantes.

L'immeuble de bureaux, constitué de trois ailes disposées en U, se situe dans la zone de protection du Palais de Justice et de l'Hôtel de Mérode-Westerloo. Le bloc principal (A) se situe, en bordure de la rue aux Laines, face au Palais de Justice.

L'intervention vise le remplacement de toutes les menuiseries extérieures par des châssis et vitrages thermiquement plus performants (avec modification des divisions actuelles), la pose de lamelles « brise-soleil » horizontales sur les façades arrière, la pose de « screens » (enrouleurs) sur les façades latérales, l'installation de trois nouveaux groupes de ventilation sur la toiture du bloc A et la réalisation d'une toiture verte sur le bloc B.

L'immeuble, qui date des années 70, présente des façades répétitives, rythmées par des bandeaux en pierre et des châssis clairs en aluminium anodisé.

Si le projet, qui prévoit la mise aux normes PEB des bureaux actuels, aurait peu d'impact sur le Palais de Justice et sur l'Hôtel de Mérode-Westerloo, la CRMS souhaite toutefois attirer l'attention sur les aspects suivants :

- Les châssis actuels en façade avant (côté rue aux Laines) sont divisés en trois panneaux (allège en glasal noir, vitre basculante et imposte vitrée). Le projet prévoit leur remplacement par de nouveaux châssis en alu thermolaqué noir (RAL 9004) dont les divisions seraient modifiées (2 parties horizontales).

Les châssis des autres façades seraient remplacés par des modèles similaires.

La CRMS attire l'attention sur le fait que les divisions proposées pour les nouveaux châssis risquent d'être particulièrement inconfortables pour les occupants des bureaux (allèges à hauteur des yeux en

position assise). **Elle recommande, dès lors, de prévoir des châssis qui seraient divisés en trois parties comme c'est le cas actuellement (allège, vitrage et imposte) et qui continuent de s'ouvrir. Elle recommande également des châssis de couleur claire qui auraient un aspect plus neutre et atténuerait la surchauffe des intérieurs suite au réchauffement du métal.**

- De la même manière, en ce qui concerne les dispositifs « brise-soleil » prévus aux étages des façades arrière, la CRMS attire l'attention sur le fait que les lamelles horizontales augmentent l'aspect massif des façades actuelles et diminueraient la prise de lumière.

Tout comme pour les châssis, elles devraient au moins être réalisées dans une teinte claire qui atténuerait la présence de ces éléments.

- Enfin, la CRMS demande de veiller à la bonne intégration des trois nouveaux groupes de ventilation prévus sur la toiture du bloc A qui est directement visible depuis le Palais de Justice.

L'intégration de ces groupes dans des cabanons existants, si possible, ou la réduction de leurs dimensions permettraient de limiter leur impact depuis l'édifice classé.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).